



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 018-211801790-20250405-2025_009-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2025

Délibération n° 2025-009

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Budget Commune

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET, Mikaël GENESTE, Nathalie RIOU

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGÉ qui donne pouvoir à Patrick RICHARD, Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Mikaël GENESTE

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **203 262.47 €** ;

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 018-211801790-20250405-2025_009-DE



| | |
|--|----------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT 2024 | |
| SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : | - 219 592,58 € |
| SOLDE DES RESTES A REALISER DEPENSES : | 217 988,01 € |
| SOLDE DES RESTES A REALISES RECETTES : | 370 695,39 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT : | - € |
| DECISION D'AFFECTATION : | |
| AFFECTATION EN RESERVES EN INVESTISSEMENT (1068) | 148 569,59 € |
| REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 | 54 692,88 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié sur site <https://pigny.fr> le :